PRO 148354 53X

CARNOT

ET

L'ÉDUCATION POPULAIRE

PENDANT LES CENT JOURS

PAR

René GIRARD

Extrait de *La Révolution française*.
(N° de Mai 1907.)

PARIS
IMPRIMERIE DE LA COUR D'APPEL
L. MARETHEUX, Directeur
1, RUE CASSETTE, 1
—
1907

CARNOT

ET L'ÉDUCATION POPULAIRE

PENDANT LES CENT JOURS

Bien que l'on soit tenté de considérer le rôle de Lazare Carnot comme terminé avec l'avènement définitif de l'Empire, on ne saurait se dissimuler l'importance de sa réapparition en 1814 et 1815 sur la scène politique. Fort éloigné de croire à ce moment à la faiblesse du régime auquel il s'était tardivement rallié, il se montra au contraire persuadé qu'une ère de paix bienfaisante allait enfin s'ouvrir. Et c'est alors qu'il reprit, pour essayer d'y apporter une solution, les problèmes qui n'avaient jamais cessé de le préoccuper, mais auxquels le souci du moment ou la nature de ses fonctions l'avaient jusque-là empêché de se consacrer tout entier. Lui-même a d'ailleurs pris soin de nous dire dans l'*Exposé de sa conduite*, qu'il publia en exil pour répondre aux accusations des royalistes, quelles espérances et quels grands desseins il nourrissait lorsqu'il accepta de Napoléon le portefeuille de l'Intérieur. « J'ai cru, écrivait-il à la fin de 1815, et je crois encore que l'Empereur était venu avec le désir sincère de conserver la paix et de gouverner paternellement... Je me suis flatté de voir nos désastres finis, de pouvoir faire tourner désormais

les ressources de l'État au progrès de l'industrie, au soulagement de la classe indigente, au perfectionnement de l'instruction publique. J'ai joui en moi-même dans la pensée qu'en ma qualité de ministre de l'Intérieur je pouvais devenir l'un des agents principaux de ces heureux changements (1). » Le temps, sans doute, et les circonstances mirent obstacle à la réalisation de ce beau programme. Mais si Carnot n'eut pas le loisir de l'exécuter tout entier, il put cependant l'ébaucher, et l'on retrouve à chaque instant dans ses actes ou dans ses papiers, sous la forme de projets de décret très nombreux, la trace de ses préoccupations et de ses desseins.

Je voudrais aujourd'hui, à titre d'exemple, et pour montrer quelle singulière envergure avaient quelquefois ces projets, étudier l'une de ses tentatives, celle qui a trait à l'instruction publique et à la réforme que Carnot voulut accomplir dans notre enseignement primaire, par l'introduction, dans les écoles, de la méthode d'enseignement mutuel, récemment importée d'Angleterre.

Cette tentative ne nous était guère connue jusqu'à présent que par le décret du 27 avril 1815, rendu sur l'initiative de Carnot, et qui prescrivait la création à Paris d'une école d'essai où la nouvelle méthode, que l'on désignait alors aussi sous le nom de « *Méthode de Bell et Lancaster* » ou « *Système anglais d'éducation* », devait être appliquée. Un rapport assez considérable, et qui constitue le premier document officiel consacré exclusivement à l'enseignement primaire et à l'éducation mutuelle, complétait les dispositions sommaires du décret (2). Grâce à l'amabilité de M. le

(1) Carnot, *Exposé de sa conduite politique*, p. 24.

(2) Ce rapport a été inséré dans le numéro du *Moniteur* du 30 avril 1815. Tissot l'a reproduit à la fin de ses *Mémoires historiques et militaires sur Carnot*. Quant au décret, voici quelles en étaient les dispositions complètes : « 1. Notre ministre de l'Intérieur appellera près de lui les personnes

capitaine Carnot, qui a bien voulu me communiquer les documents qu'il possède sur cette question, en particulier un projet tout entier de décret, qui est inédit, je suis en mesure d'apporter sur ce point quelques détails complétaires, et de préciser la nature et l'importance du rôle joué pendant les Cent jours par l'ancien conventionnel.

Carnot, comme la plupart des hommes de la Révolution, avait toujours attaché une grande importance à l'éducation du peuple et à l'enseignement primaire. Il n'est pas sans intérêt de remarquer que c'est au Comité d'instruction publique de la Législative qu'il débuta, et la seule lecture des procès-verbaux témoigne assez de l'intérêt qu'il portait à sa tâche. Un peu plus tard, lorsqu'il fut envoyé en mission au camp de Soissons, puis à Bayonne, il ne manqua pas dans ses rapports à la Législative et à la Convention d'attirer l'attention sur la nécessité de l'instruction et la création d'un bon enseignement primaire (1). Enfin, lorsqu'il soumit à la Convention, le 10 mars 1793, un projet de déclaration des droits, il n'eut garde non plus d'oublier l'instruction publique, gratuite et obligatoire (2). Il n'est donc pas étonnant qu'il ait saisi avec empressement l'occasion, quand elle s'offrit à lui, au mois de mars 1815, de tenter d'appliquer l'une de ses plus chères idées, l'éducation du peuple, l'une de celles qui continuaient à faire

qui méritent d'être consultées sur les meilleures méthodes d'éducation primaire; il examinera ces méthodes, décidera et dirigera l'essai de celles qu'il jugera devoir être préférées. — 2. Il sera ouvert à Paris une école d'essai d'éducation primaire, organisée de manière à pouvoir servir de modèle, et à devenir école normale pour former des instituteurs primaires. — 3. Après qu'il aura été obtenu des résultats satisfaisants dans l'école d'essai, notre ministre de l'Intérieur nous proposera les mesures propres à faire promptement jouir tous les départements des avantages des nouvelles méthodes qui auront été adoptées. »

(1) Carnot, *Correspondance générale*, t. I, p. 21 et 341.

(2) Carnot, *ibid.*, p. 405.

de lui, sous le costume de ministre de l'Empereur, un républicain de conviction et de tendance. Il trouva, fort à propos, dans la méthode d'enseignement mutuel, un instrument commode qui devait lui permettre de travailler avec succès à la réalisation de ses idées.

Ce serait hors de notre sujet d'étudier ici longuement le mécanisme vraiment ingénieux de cette méthode, les détails de son développement en Angleterre et de son introduction en France, les causes du grand enthousiasme qu'elle suscita (1). Il faut en voir surtout la raison dans la facilité d'organisation, qui offrait un contraste frappant avec le chaos où la Révolution, trop pressée, et l'Empire, indifférent, avaient laissé notre enseignement primaire. Le recrutement des maîtres, en particulier, le choix des méthodes à employer et la surveillance des écoles étaient, à peu près, laissés au hasard. Le *Système anglais d'éducation*, au contraire, par l'usage de méthodes extrêmement simples et strictes, et l'emploi d'élèves-professeurs pour l'instruction des enfants moins âgés, par l'économie considérable surtout que cette organisation réalisait, paraissait pouvoir satisfaire à tous ces besoins. C'est du moins l'idée que s'en firent les philanthropes français qui eurent l'occasion de le voir appliqué en Angleterre, et ils réussirent à faire partager leur opinion à Carnot. Ils furent, en effet, les inspirateurs du ministre, qui, de son côté, leur donna l'appui de son crédit. Mais, malgré cette alliance, il n'est pas difficile de démêler des divergences de tendances entre Carnot et les philanthropes, et l'on peut, en réalité, distinguer deux courants qui, s'ils vinrent à un

(1) Pour tout ce qui a trait à l'histoire de l'enseignement mutuel et aux méthodes employées, v. *Dictionnaire pédagogique* aux articles *Enseignement mutuel*, *Bell*, *Lancaster*, etc... ainsi que plus loin, pour tout ce qui aura trait à la *Société pour l'instruction élémentaire*, et aux philanthropes *de Laborde*, *Lasteyrie*, *Gérando*, etc...

moment donné se fondre dans un seul, n'en ont pas moins chacun une source différente.

Il est tout d'abord un point, dans l'histoire assez obscure des débuts de l'enseignement mutuel en France et du rôle que joua Carnot dans son introduction, sur lequel il importe d'insister. Faute de regarder d'assez près les dates, on a pu dire, à tort, que Carnot avait été l'introducteur du *Système*, et que c'est à son initiative que fut due la fondation de la *Société pour l'instruction élémentaire*, qui le patronna par la suite. En réalité, la publication des ouvrages qui le révélèrent à la France est antérieure à son arrivée au ministère. C'est à de Laborde et à Lasteyrie que revient l'honneur d'avoir fait connaître chez nous la méthode de Bell et Lancaster ; c'est à leur initiative et à celle de Gérando que la Société dut sa fondation. Tous deux avaient appris à connaître et à apprécier la méthode dans un voyage qu'ils firent l'un et l'autre en Angleterre après la paix de 1814 ; de Laborde en rapporta un *Plan d'éducation pour les enfants pauvres, d'après les deux méthodes combinées du docteur Bell et de M. Lancaster*, et Lasteyrie son *Nouveau système d'éducation pour les écoles primaires* (1). Tous deux avaient été frappés de l'avantage que devait offrir dans les écoles françaises l'application de cette méthode ; de Laborde estimait même que la « génération des pauvres » pouvait être élevée tout entière en quelques années, à l'aide de cette organisation ingénieuse, puisqu'il suffirait d'une seule école, établie dans la capitale, pour qu'à la suite d'essaimages successifs des élèves-professeurs, les provinces fussent appelées à jouir, dans un délai très bref, des bienfaits de la méthode (2).

(1) Ces ouvrages parurent respectivement dans le courant des mois de février et mars 1815 (*Journal d'imprimerie et de librairie*), un peu avant, par conséquent, la chute des Bourbons et le retour de l'Empereur.

(2) De Laborde, *Plan d'éducation pour les enfants pauvres*, p. 68 et suiv.

Cette idée fut accueillie avec faveur par les membres de la *Société d'encouragement pour l'industrie nationale* dont de Laborde avait été l'un des fondateurs en 1801. Ils virent surtout dans une instruction distribuée également et rapidement un moyen de régénérer notre industrie et notre commerce, éprouvés par les derniers revers de l'Empire. Au sein de cette société conservatrice, mais libérale, qui comptait parmi ses membres d'anciens émigrés comme de Laborde et Gérando, La Rochefoucauld-Liancourt, des savants, des hommes politiques, Camille Jordan, Benjamin Delessert, Jomard, etc..., l'idée germa et se développa rapidement. Le 1er mars 1815, de Laborde et Lasteyrie s'associèrent avec Gérando pour proposer à la Société la création d'une association qui aurait pour objet « de rassembler et de répandre les lumières propres à procurer à la classe inférieure du peuple le genre d'éducation intellectuelle et morale le plus approprié à ses besoins (1) ». On constitua en commission les trois promoteurs de l'idée. Sur ces entrefaites arriva la nouvelle du retour de l'île d'Elbe, la fuite du roi, le rétablissement de l'Empire. On pouvait craindre qu'au milieu de ces graves événements l'enseignement mutuel ne sombrât. Il n'en fut rien ; bien au contraire, il rencontra dans le nouveau ministre de l'Intérieur un appui inespéré. La cause première de cet intérêt que lui porta Carnot doit être cherchée dans le fait que les promoteurs de la méthode nouvelle se trouvaient être, pour la plupart, des modérés. Aucun d'eux, bien que quelques-uns occupassent des fonctions officielles et que le plus grand nombre fût de tendances plutôt royalistes, n'avait pris part à la violente réaction des ultras. Entre ces hommes, ralliés par avance

(1) *Dictionnaire pédagogique*, art. *Société pour l'instruction élémentaire*

à un régime qu'ils croyaient devoir être libéral, et Carnot, républicain impénitent, l'accord ne pouvait tarder à se faire, surtout sur un sujet qui semblait ne toucher que de très loin à la politique. Sans que l'on puisse savoir exactement de quelle façon les rapports s'établirent entre le ministre et les philanthropes de la Société d'encouragement, dès le 25 mars, c'est-à-dire trois jours après son installation au ministère, Carnot entrait en correspondance et en conférence avec de Gérando (1).

Assurés dès lors de pouvoir compter à l'occasion sur la bienveillance du ministre, les membres de la Société d'encouragement n'en continuèrent leur œuvre qu'avec plus de zèle. A la séance du 29 mars, au nom de la commission qui avait été instituée le 1er, Gérando lut son rapport (2). On y trouve clairement développées, avec cette légère déclamation qui caractérise la littérature philanthropique de l'époque, les grandes idées qui seront celles des membres de la Société d'encouragement, et dont la trace se retrouvera toujours dans leur œuvre en faveur de la réorganisation des écoles. C'étaient avant tout des préoccupations de travail national qui les poussaient à vouloir acclimater chez nous le mode d'enseignement lancastérien. Le but poursuivi était surtout envisagé par eux au point de vue des avantages immenses qu'une bonne instruction primaire devait procurer à l'industrie, au commerce, à l'agriculture, par l'emploi d'ouvriers instruits, et de plus en plus ennemis de la routine. Cette conception écartait cependant un peu la Société du domaine habituel de ses travaux. Aussi

(1) Hippolyte Carnot, *Mémoires sur Carnot*, t. II, p. 471. C'est en vain que j'ai recherché des traces de cette correspondance. Carnot, lorsqu'il quitta le ministère pour l'exil, brûla presque tous ses papiers. La pauvreté générale des documents doit s'expliquer en grande partie par ce fait.

(2) *Bulletin de la Société d'encouragement*, 1815.

Gérando proposait-il la création d'une association nouvelle, spécialement affectée au développement de l'instruction élémentaire par la méthode de Bell et Lancaster, mais qui devait demeurer, dans sa pensée, comme la sœur de la Société d'encouragement. L'idée fut aussitôt mise à l'étude ; seulement, comme Gérando l'avait déclaré dans son rapport, pour la réalisation d'un dessein aussi vaste, on ne pouvait se passer de l'appui du gouvernement. Le principe de la fondation de la nouvelle Société ne fut donc voté que sous la condition qu'une députation ferait approuver au ministre de l'Intérieur le projet relatif à l'adoption dans les écoles de la méthode d'enseignement mutuel. Au cas où le gouvernement se prêterait à la réalisation de cette réforme, la Société d'encouragement souscrivit par avance une somme de 500 francs (1).

Le rapport de Gérando marque donc le point de départ de l'introduction de la méthode anglaise en France. Carnot, qui très probablement avait été mis au courant dans ses conférences et sa correspondance avec Gérando, se montra aussitôt enthousiaste de l'idée, bien que la réforme des écoles eût pris, comme nous le verrons, dans sa pensée une signification assez différente de celle que les philanthropes lui avaient tout d'abord donnée. Cependant l'influence de la Société d'encouragement sur le ministre se fit sentir d'une façon presque constante. C'est elle qui décida sans doute Carnot à réunir au ministère de l'Intérieur un certain nombre de savants, dont la plupart comptaient parmi ses membres, et qui constituèrent le *Conseil bénévole d'industrie et de bienfaisance* (2). Dans la première séance de ce Conseil, qui

(1) Dans la copie du rapport qui fut remise à Carnot par la députation, ce n'est pas 500, mais 1.200 francs que la Société d'encouragement s'engageait à verser. Peut-être le rapport avait-il été envoyé au ministre avant que la Société eût effectivement voté les crédits.

(2) *Mémoires sur Carnot*, t. II, p. 487 et suiv.

eut lieu le 13 avril, on parla presque exclusivement de l'enseignement mutuel. C'est peut-être dans ces réunions que furent élaborés les deux décrets d'avril sur l'instruction primaire, dont les dispositions laissent deviner chez le ministre un plan d'ensemble en faveur d'une éducation populaire, conçu dans l'esprit de la Révolution (1). Le plus récent des deux est celui du 27 avril. Quant à l'autre, bien que son authenticité ne semble pouvoir être mise en doute, son existence jusqu'ici n'a été signalée nulle part. Il éclaire cependant la question d'une lumière toute nouvelle. Le texte en est beaucoup plus complet et plus intéressant que celui du 27. Ce n'est pas une simple ébauche, mais un décret entièrement rédigé, auquel il n'a manqué pour paraître au *Moniteur* que la signature de l'Empereur. Quoique daté du mois d'avril, sans indication du jour, son antériorité paraît incontestable, pour des raisons sur lesquelles je reviendrai tout à l'heure. Auparavant je crois devoir, avec l'autorisation de M. le capitaine Carnot, qui en possède l'original, le reproduire dans son intégrité, ainsi que le rapport qui le précède.

(1) Bien d'autres projets de décrets sortirent de ces délibérations, entre autres celui qui portait qu'un prix annuel de cinquante mille francs serait attribué à l'auteur de la découverte industrielle la plus utile (mentionné dans les *Mémoires*, t. II, p. 490). Le début du rapport marque bien toute l'importance que Carnot attachait à la réorganisation de nos écoles : « En posant, il y a quelque temps, les bases de l'éducation primaire, déclarait-il en effet, Votre Majesté a établi le principe que le développement de l'homme moral méritait la première attention. Elle veut maintenant s'occuper des choses qui, en paraissant avoir un but plus matériel pour l'existence de l'homme, n'en vont pas moins directement au but de sa moralité. » C'est l'idée qu'avait déjà exprimée Gérando dans le rapport qui fut lu à la séance du 29 mars de la Société d'encouragement. On voit que l'influence des philanthropes agissait très fortement sur Carnot.

Rapport à l'Empereur sur une découverte relative à l'éducation primaire.

Sire, une découverte fixe en ce moment l'attention de l'Europe et s'étend déjà avec un succès remarquable dans les quatre parties du monde (1).

Cette découverte est d'une haute importance pour les intérêts de la civilisation, pour ceux des bonnes mœurs et de l'ordre public, pour ceux de la liberté, pour ceux enfin de l'industrie agricole et manufacturière.

Cette découverte est née en France ; elle a été ensuite transplantée et développée dans l'étranger (2).

Elle a pour objet de donner à l'éducation primaire le plus grand degré de simplicité, de rapidité et d'économie, en lui donnant également tout le degré de perfectionnement convenable pour les classes inférieures de la société, et aussi en y portant tout ce qui peut faire naître et entretenir dans le cœur des enfants le sentiment du devoir, de la justice, de l'honneur, et le respect pour l'ordre établi.

Déjà l'expérience a donné depuis douze ans à ces résultats la plus éclatante confirmation.

Des philanthropes français ont saisi avec ardeur les premiers moments où la paix a rétabli nos communications, pour recueillir, étudier les procédés qui la composent.

Ils se sont réunis pour en faire jouir la France.

Je mets sous les yeux de Votre Majesté leurs premiers travaux et l'expression de leurs vœux.

Cette régénération de l'éducation primaire me paraît, Sire, digne d'attirer de Votre Majesté un de ces regards protecteurs et féconds qui réalisent et perfectionnent toutes les grandes conceptions utiles à l'humanité. Elle manquait à la France. Elle marquera d'une manière bienfaisante et glorieuse l'époque du retour de Votre Majesté. Elle complétera le système des

(1) Sur la rapide diffusion de la méthode d'enseignement mutuel, voir Lasteyrie, *Nouveau système d'éducation*, ch. II. Tout ce rapport est d'ailleurs un reflet très exact des idées contenues dans les deux ouvrages de de Laborde et de Lasteyrie.

(2) C'est une idée qu'avaient déjà développée de Laborde et Lasteyrie, que la méthode d'éducation mutuelle avait d'abord été découverte et appliquée en France, entre autres à Lyon vers 1747 par un nommé Herbault, et par le chevalier Paulet, d'origine irlandaise, dans la seconde moitié du XVIIIe siècle. Voir à ce sujet *Système d'éducation*, p. 29, et *Plan d'éducation*, p. 4 et suiv.

institutions libérales que Votre Majesté prépare pour son Empire; elle lui donnera pour l'avenir la première et la plus sûre des garanties.

Paris, le avril 1815.

Au rapport, Carnot joignait le sommaire des procédés particuliers de la méthode d'enseignement mutuel, un tableau des frais que devait entraîner la fondation des nouvelles écoles (1), ainsi que les différents ouvrages publiés sur la question, enfin un projet de décret dont voici le texte :

Napoléon... considérant : 1° Que l'éducation est le principe de tout ordre et de tout bonheur durables, et que les lumières qui assurent la liberté et la dignité des hommes ne sauraient être trop répandues;

2° Qu'il existe des méthodes d'éducation primaire si perfectionnées qu'elles peuvent facilement embrasser toutes les classes de la société;

Avons décrété et décrétons ce qui suit :

Article 1er. Il sera établi, dans tous les chefs-lieux de département de notre Empire, des écoles centrales pour l'éducation gratuite et primaire, d'après la méthode d'instruction des enfants par eux-mêmes.

Art. 2. Ces écoles seront dirigées de manière à pouvoir fournir, au bout d'un certain temps, des élèves capables de conduire eux-mêmes des établissements semblables dans les chefs-lieux d'arrondissement et successivement jusque dans les moindres communes.

Art. 3. Les premiers frais d'établissement de ces écoles seront pris sur les centimes départementaux et, en cas d'insuffisance, sur un fonds spécial à la disposition de notre Ministre de l'Intérieur. L'entretien annuel restera à la charge des communes où elles seront établies.

(1) Les dépenses de premier établissement, pour une école de 1000 élèves, sont évaluées à 1.700 francs pour une école de ville, et à 600 francs pour une école de campagne. Les frais annuels sont de 1.550 francs pour l'école urbaine, dont 1.200 francs à l'instituteur, et de 850 francs pour l'école rurale, dont 600 francs à l'instituteur; ce qui mettait à 1 fr. 50 dans les villes et à 0 fr. 85 dans les campagnes l'entretien annuel d'un enfant.

Art. 4. Il sera formé près de notre Ministre de l'Intérieur un comité de cinq Inspecteurs de l'éducation primaire et gratuite, qui seront spécialement chargés de fonder et de surveiller l'école normale de Paris et les écoles de départements, de visiter les établissements et de prendre les ordres de notre Ministre de l'Intérieur pour leur direction.

Art. 5. Les Inspecteurs de l'éducation primaire n'auront aucun traitement personnel.

Art. 6. La première école sera immédiatement établie à Paris. Elle servira de modèle et d'école normale pour celles des départements.

A cet effet, notre bonne ville de Paris fera les frais de premier établissement, d'après un devis approuvé de notre Ministre de l'Intérieur.

Art. 7. Les instituteurs à envoyer pour diriger les écoles des chefs-lieux de département seront choisis au concours par les Inspecteurs de l'éducation primaire, sous l'approbation de notre Ministre de l'Intérieur, et commissionnés par ce Ministre.

Art. 8. Le comité des Inspecteurs de l'éducation primaire examinera et proposera à notre Ministre les perfectionnements dont les procédés déjà connus seraient susceptibles, et dirigera, sous ses ordres, les essais et les expériences propres à constater ces perfectionnements.

Art. 9. Chaque année, il nous sera fait un rapport sur les progrès de cette institution; nous nous réservons de récompenser les professeurs et les élèves qui s'en seront montrés les plus dignes.

Art. 10. La Société des souscripteurs, volontairement formée pour propager et perfectionner les procédés d'éducation primaire, est et demeure approuvée.

Il nous sera rendu compte de ses travaux.

Art. 11. Notre Ministre de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent décret qui sera inséré au Bulletin des lois.

Avant d'aborder l'étude des dispositions de ce décret, et de voir quelles modifications il prétendait apporter à la situation des écoles primaires, on nous permettra d'insister sur quelques passages du rapport qui les précède, où il est facile d'apercevoir le but poursuivi par le ministre en entreprenant cette réforme.

Il convient d'abord de remarquer l'enthousiasme avec lequel Carnot, ne faisant d'ailleurs en cela qu'imiter de Laborde et Lasteyrie, parle de la méthode d'enseignement mutuel, qu'il va même jusqu'à appeler une « découverte ». Il faut d'ailleurs qu'il ait été très profondément convaincu de ses vertus pour avoir songé, comme il l'a fait, à appuyer tout entière sur elle l'œuvre de réorganisation qu'il voulait entreprendre.

Mais c'est le dernier paragraphe du rapport qui mérite une attention toute spéciale, par l'importance de ce qu'il contient et par les indications très précieuses qu'il donne, et à l'aide desquelles il nous sera possible de dater notre document.

Lorsque Carnot parle des *institutions libérales* que Napoléon se prépare à donner à son empire, c'est évidemment à l'Acte additionnel qu'il fait allusion. Ceci nous reporte donc au moins à une date antérieure au 22 avril, jour de la promulgation de l'Acte. Mais on connaît le désappointement que suscita, dans la partie de l'entourage de l'Empereur qui faisait profession de libéralisme, l'apparition de la nouvelle Constitution. Carnot surtout y vit la ruine des espérances républicaines et pacifistes qui l'avaient, au mois de mars, déterminé à accepter le portefeuille de l'Intérieur (1). A partir de ce jour il cessa véritablement d'augurer quelque bien d'un régime en qui il avait senti une impuissance aussi manifeste à se plier aux nécessités nouvelles. Aussi l'optimisme qu'il témoigne, dans le document que nous avons publié, ne peut-il s'admettre qu'à un moment où, non seulement les dispositions de l'Acte additionnel n'étaient pas encore publiées, mais où rien de définitif même n'avait été encore arrêté, c'est-

(1) Sur les sentiments de Carnot au moment de la publication de l'Acte additionnel, voir *Mémoires*, t. II, p. 433 et suiv.

à-dire vraisemblablement tout à fait au début de la seconde quinzaine d'avril. Cette date concorde d'ailleurs parfaitement avec ce que nous savons des différentes époques auxquelles Carnot marqua son intérêt à l'enseignement mutuel, sa correspondance avec Gérando, et la réunion du Conseil bénévole d'industrie et de bienfaisance.

A ce moment Carnot était encore convaincu de la sincérité des déclarations libérales de Napoléon. Aussi ne craignait-il pas de donner à la réforme des écoles une signification politique, qu'il marquait d'ailleurs très nettement dans son rapport. C'est bien là une idée personnelle et originale de Carnot, que celle qui consistait à faire reposer les libertés politiques dont il croyait que l'Empereur allait gratifier la France sur l'instruction et l'éducation du peuple. Il méritait ainsi une fois de plus le reproche avec lequel Napoléon l'accueillit lorsqu'il lui soumit son projet de constitution libérale : « Toujours vos idées républicaines (1) ! » Il s'écartait aussi par cette conception du rôle de l'enseignement élémentaire des idées professées par les membres de la Société d'encouragement, qui, eux, voyaient surtout dans l'instruction du peuple un moyen de relever notre commerce et notre industrie et d'assurer leur développement. On voit bien là, comme nous le disions au début, la trace de deux courants et de deux inspirations différentes. Bien plus, pour Carnot, la réforme de nos écoles, assurant à tous l'instruction primaire, suivant les vieux principes, chers à la Révolution, prenait la signification d'un engagement définitif dans la voie du libéralisme. Voilà pourquoi il l'appelait « la première et la plus sûre des garanties pour l'avenir ».

(1) *Mémoires*, II, p. 444.

On ne s'étonnera donc pas que, dans sa confiance, Carnot n'ait pas hésité à tracer un vaste programme. C'était en réalité une réforme complète de tout l'enseignement primaire que le ministre prétendait accomplir. Si l'on se souvient de la place restreinte que l'Empire lui avait toujours accordée dans ses lois et dans ses décrets, on ne peut nier que ce ne soit là le document le plus complet que nous possédions, celui qui trahit le plus l'intention de donner un peu d'unité à cette branche de l'enseignement, indépendamment des préoccupations politiques dont il s'inspire, et sur lesquelles nous venons d'insister.

Tout d'abord, c'est le principe de la gratuité absolue, à laquelle l'Empire semblait avoir renoncé, qui est, à plusieurs reprises, et très nettement, proclamé (art. 1, 4). Sans aucun doute, c'était à l'économie de la nouvelle méthode que ce problème, qui avait tant préoccupé depuis la Révolution, devait d'être enfin résolu. Il en était de même pour la question si complexe et si débattue du recrutement des maîtres, qu'on avait préféré laisser jusque-là de côté, faute d'y pouvoir apporter une solution satisfaisante (1). Et tout de suite Carnot avait vu grand puisqu'il proposait d'établir une école normale par département, avec une école qui devait servir de modèle, à Paris. Enfin par le système d'essaimage, spécial à la méthode, des élèves-professeurs,

(1) La loi du 11 floréal an X avait abandonné le choix des maîtres aux maires et aux conseils municipaux sous la surveillance lointaine des sous-préfets (art. 3 et 5). Cet état de choses n'avait guère été modifié par le décret qui organisait l'Université. On y parla bien de la nécessité de former de bons maîtres primaires. On y écrivit même le mot de *classe normale*. Mais d'aussi vagues prescriptions ne furent suivies que d'une exécution partielle et il faut considérer comme des exceptions les quelques écoles normales créées dans certaines facultés, comme par exemple à Strasbourg, où, sous le nom d'*École d'élèves instituteurs*, fonctionnait depuis 1810 une véritable école normale. Voir à ce sujet Ambroise Rendu, *Essai sur l'instruction publique*, t. II, p. 456 et suiv. Cette école subsistait à peu près telle quelle en 1817. On y avait seulement introduit l'enseignement mutuel.

quittant les bancs pour devenir maîtres à leur tour, il prévoyait, dans un assez bref délai, la création d'écoles dans tous les arrondissements et « jusque dans les moindres communes » (1).

Un point à remarquer également, c'est la manière dont le ministre entendait assurer l'établissement et le fonctionnement de ces écoles. Elles demeuraient, comme la loi de floréal an X l'avait déjà décidé, à la charge des communes, mais des fonds spéciaux pour les frais d'établissement étaient assignés sur les centimes départementaux. La création des écoles cessait donc d'être illusoire, comme cela avait été si souvent le cas, faute d'argent. Bien plus, on prévoyait la possibilité d'une aide partielle, fournie par l'État sous la forme d'allocations, dont le chiffre était laissé au libre choix du ministre.

Les écoles se trouvaient en outre centralisées, d'une façon beaucoup plus pratique et qui semblait promettre plus de résultats que dans l'organisation de l'Université, par la création d'un Comité de direction, composé de cinq inspecteurs, résidant à Paris, mais ayant la haute main sur tout l'enseignement primaire. L'absence d'un traitement fixe ne leur donnait pas cependant encore un caractère absolument officiel. Mais leur rôle demeurait considérable, puisqu'ils étaient appelés à juger du mérite des maîtres. Remarquons à ce propos que c'est la première fois que fut exprimée l'idée d'un concours pour le recrutement des instituteurs. Les inspecteurs primaires constituaient en même temps une sorte de Comité de perfectionnement, siégeant en permanence, et qui devait rédiger un rapport annuel. C'était, on le voit, l'acheminement vers la création

(1) Cf. plus haut, p. 7, les idées exprimées par de Laborde sur la manière dont on pouvait, par cette multiplication, en quelque sorte automatique, des écoles, arriver à une diffusion générale de l'instruction élémentaire.

d'une organisation des écoles primaires indépendante, et qui n'aurait peut-être pas tardé à constituer une direction spéciale.

Enfin, une des caractéristiques de la réforme projetée, c'est l'affranchissement, pour les écoles, de tout contrôle de la part du clergé (1). Par la force des choses et le fonctionnement régulier de la nouvelle organisation, sans qu'il fût besoin d'une déclaration de principe, qui n'était peut-être pas dans la pensée du ministre, l'enseignement laïque devait se trouver fondé.

Influencé très probablement par l'exemple de l'Angleterre, où les écoles devaient leur grande prospérité surtout à l'initiative privée, désireux peut-être aussi de témoigner sa reconnaissance aux membres de la Société d'encouragement auxquels il devait tant, Carnot invitait, en terminant, l'Empereur à autoriser et à encourager d'une manière spéciale la Société de souscripteurs qui était en chemin de se créer.

C'étaient donc des changements considérables que ce décret aurait apportés dans l'enseignement primaire, s'il avait plu à Napoléon de le contresigner. Mais à sa place, le *Moniteur* enregistra, daté du 27 avril, un autre décret dans lequel le grand dessein de Carnot se trouvait réduit à des proportions presque insignifiantes, et telles qu'on serait dans l'impossibilité de l'y reconnaître sans le secours du premier texte.

J'ai déjà indiqué qu'il fallait voir la cause déterminante de cette substitution dans la promulgation de l'Acte additionnel. Par là toute la question, assez obscure jusque-là, s'éclaire d'elle-même. Au moment en effet où l'on pouvait croire que

(1) Dans l'organisation de l'Université, au contraire, on connaît la place prépondérante laissée à l'influence du clergé, en particulier pour les écoles primaires. Cf. le privilège des Frères des écoles chrétiennes.

l'Empereur allait décidément entrer dans la voie du libéralisme, et où Napoléon avait laissé par des paroles, sinon par des actes, s'accréditer cette idée, il est naturel que Carnot n'ait pas hésité à tenter une réforme complète de notre enseignement primaire, dans un sens libéral et démocratique. Mais au lieu du pacte qu'il attendait, on sait l'acte incomplet que la volonté de Napoléon imposa aux rédacteurs de la nouvelle constitution. Cette orientation décisive de sa politique devait avoir des contre-coups de tous les côtés. Elle atteignit même le projet de Carnot pour l'introduction en France de la méthode d'enseignement mutuel. De quelle manière, par qui le projet primitif fut-il réduit à des proportions plus modestes? Est-ce Napoléon qui refusa lui-même de se lancer dans une entreprise qu'il jugeait dangereuse au point de vue politique, ou trop coûteuse? Est-ce Carnot qui, de son propre mouvement, se rendant compte des difficultés, et craignant d'aller au-devant d'un échec ou d'un refus, préféra s'assurer tout au moins le présent en soumettant à l'Empereur un décret où rien ne subsistait plus de ses projets politiques et de ses vastes desseins? C'est ce que l'absence de documents nous empêche de dire avec certitude (1).

Toujours est-il que, le 27 avril, paraissait le décret définitif. Une simple lecture suffit pour que l'on soit frappé de ce qui le différencie essentiellement du texte primitif.

(1) La seule trace que la réforme de Carnot ait laissée dans les archives officielles est une simple mention que l'on relève à la date du 26 avril, sur une des feuilles de travail des ministres avec l'Empereur, qui constituaient comme le bordereau des différents décrets soumis, chaque jour, à la signature. Napoléon ajoutait parfois, de sa main, l'indication de certains décrets. C'est ainsi que pour celui du 27 avril, on peut constater qu'il a écrit lui-même: « Rapport sur de nouvelles écoles primaires », sans qu'il soit d'ailleurs permis de tirer aucune conclusion de ce fait sur ses sentiments à l'égard de la réforme.

Pas d'allusion politique. Le rapport, d'ailleurs, est intéressant à d'autres titres : c'est un plaidoyer très complet en faveur de l'éducation primaire. Mais il semble que la place réservée à l'enseignement mutuel soit un peu diminuée. Ce n'est plus cet enthousiasme exclusif de la première heure qui ne craignait pas de qualifier le système anglais de « découverte ». Sans doute il demeure toujours la base de la réorganisation de nos écoles; mais Carnot insiste plus qu'il ne l'avait fait précédemment sur l'économie que la méthode apportait, une des objections que lui-même ou Napoléon avaient dû faire au précédent projet étant, vraisemblablement, malgré l'économie de la méthode, qu'il coûtait encore trop cher.

Mais en somme, le vaste dessein primitif se trouvait bien réduit. De toutes les écoles normales qui avaient dû être établies dans les chefs-lieux de départements, une seule, l'école de Paris, allait être ouverte, et ce n'est que lorsque des résultats y auraient été obtenus que l'organisation devait s'étendre à toute la France. On se contentait en réalité d'appliquer l'article 6 du premier décret. Quant à la Commission centrale de l'instruction primaire, dont la création était une des grandes nouveautés de la réforme, il n'en restait, pour ainsi dire, plus de traces. Un seul article réglait maintenant ses attributions, en la réduisant au rôle plus modeste d'une commission chargée de diriger exclusivement l'essai, dans l'école de Paris, des méthodes recommandées.

Carnot, on le voit, malgré les difficultés qui l'avaient obligé à retirer son premier décret, n'avait pu se résoudre à abandonner son projet d'une éducation populaire par la réforme des écoles et à l'aide de l'enseignement mutuel. Aussi s'occupa-t-il de donner à ce second décret toute l'application qu'il était susceptible de rece-

voir (1). Une commission de cinq membres dont il suivit les travaux avec une grande assiduité fut réunie, conformément aux dispositions de l'article 1. Elle comprenait Gérando, Lasteyrie, de Laborde, Jomard et l'abbé Gaultier, auxquels s'adjoignirent plus tard Choron et le pasteur Martin, venu de Londres pour diriger l'école modèle. Le 16 mai, ils tinrent leur première séance. On prépara des tableaux syllabiques, on fit un choix de maximes courtes et de proverbes qui devaient servir de texte à l'enseignement. Jomard s'occupa de trouver un local assez vaste pour pouvoir contenir 300 enfants, et de l'aménager en vue du but auquel on le destinait : il choisit l'église du collège de Lisieux. Le comité d'instruction avait aussi à s'occuper d'examiner les demandes et propositions diverses qu'avait attirées à Carnot la publication du décret du 27 avril, et dont on trouve encore la trace dans ses papiers, bien qu'au milieu des événements politiques ce décret eût généralement passé inaperçu. La *Gazette de France* dans son numéro du 7 mai, rendant compte du *Nouveau Système* de Lasteyrie, se contente de le mentionner. Mais le *Journal de Paris* du lendemain, qui étudie le livre de de Laborde, n'en parle même pas (2).

Pendant ce temps, la Société d'encouragement, qui,

(1) *Mémoires sur Carnot*, II, p. 477. — *Journal d'éducation populaire*, 1815, p. 65 et suiv. — *Notice sur la fondation et les travaux de la Société pour l'instruction elémentaire* (dans le *Journal d'éducation populaire*, janv.-févr. 1902).

(2) Un souvenir assez curieux de la publication du décret du 27 avril est constitué par un portrait de Carnot, actuellement au musée de Versailles, et qui est, paraît-il, la copie fidèle d'une toile exécutée « de chic » par un des admirateurs du ministre ; c'est M. le capitaine Carnot qui possède l'original. L'auteur s'est ingénié à grouper autour de son modèle tout ce qui pouvait rappeler les principaux événements de sa vie, bustes d'Archimède et de Vauban, en souvenir de l'éloge qu'il écrivit de ce dernier en 1784, plans des fortifications d'Anvers, le livre de la « Défense des places fortes » ; enfin, dans sa main gauche, le ministre tient un décret au verso duquel on lit : *Rapport à l'empereur sur l'éducation primaire, 27 avril 1815.*

nous l'avons vu, avait été l'instigatrice du mouvement en faveur de la méthode d'enseignement mutuel, ne demeurait pas inactive. Elle avait déjà fourni au ministre la plupart des membres de la commission qu'il avait instituée. Les mêmes hommes se retrouvèrent à la tête de la Société des souscripteurs volontaires dont elle avait décidé la fondation dans sa séance du 1er mai. L'existence de cette Société nous est attestée, à la date du 10 mai, par un rapport de de Laborde, fait à la Société d'encouragement, où, après avoir exposé une fois de plus les procédés de la méthode de Bell et Lancaster, il établit les principes qui devaient servir à régir la nouvelle association. Il rendit en passant hommage à Carnot, dont il loua le zèle à suivre les conférences du Comité. Mais, bien que la question de la réforme des écoles ressortît maintenant du domaine officiel, il continuait à se déclarer partisan plus que jamais de la création d'un groupement privé, qui poursuivrait le même but, mais par d'autres moyens. Car « quelque intérêt que prennent les gouvernements à des établissements de ce genre, déclarait-il, ils sont toujours suivis avec moins d'économie, de persévérance et de perfection que lorsqu'ils sont confiés aux soins des particuliers (1) ». Sans doute, de Laborde connaissait l'histoire du décret du 27 avril et il n'était pas sans avoir été au courant du projet beaucoup plus complet du ministre. C'est ce qui expliquerait les doutes qu'il émettait dans l'efficacité des mesures gouvernementales. On a, en effet, jusqu'ici considéré presque toujours le décret du 27 avril comme ayant été un précieux stimulant pour les fondateurs de la Société pour l'instruction élémentaire, par l'encouragement qu'il leur apportait. Mais à notre avis, pour des hommes

(1) *Bulletin de la Société d'encouragement*, 1815.

comme Gérando et de Laborde, qui connaissaient certainement les projets du ministre, il fut au contraire une véritable déception. Après avoir conçu les plus belles espérances, lorsqu'ils s'aperçurent que le gouvernement ne paraissait pas disposé à s'engager à fond sur cette question, ils se résolurent à remplir au besoin sa tâche, et on peut dire qu'ils y réussirent, puisqu'après la chute de l'empereur, c'est à eux seuls que revint l'honneur de persister dans les projets qu'ils avaient eus autrefois en commun avec le ministre Carnot. Toutes ces raisons expliquent que l'on tînt à constituer très rapidement la nouvelle Société. Le 16 juin, Gérando proposait un projet complet de règlement. Le lendemain, dans une assemblée générale, on ratifiait les dispositions qu'il soumettait. Il était temps; à la fin du mois, Louis XVIII avait de nouveau recouvré le trône, et la tâche que Carnot avait prétendue accomplir avec les philanthropes était décidément laissée tout entière à ceux-ci.

Il continua cependant à travailler avec eux jusqu'au dernier jour. C'est au moment où il présidait la Commission d'instruction, instituée au ministère de l'Intérieur, qu'il apprit le désastre de Waterloo. On a souvent admiré le calme avec lequel il accueillit cette nouvelle, abandonnant un instant la séance, pour revenir bientôt et achever à l'heure ordinaire la discussion, sans que rien, dans son attitude ou dans ses paroles, pût faire soupçonner à ses collaborateurs la gravité des événements dont il venait d'être informé. Pourtant « tout était perdu, déclare Gérando; Carnot se trouvait personnellement à la veille de tout perdre, et il causait paisiblement avec nous d'instruction publique et d'écoles (1) ». Mais Carnot n'entendit pas

(1) *Mémoires sur Carnot*, t. II, p. 509.

que l'enseignement mutuel souffrît des bouleversements de la politique. Après l'abdication de Napoléon, tandis qu'il disputait aux alliés, comme membre du gouvernement provisoire, les conditions de la paix, les écoles bénéficiaient encore de l'intérêt qu'il n'avait jamais cessé de leur témoigner, puisque Carnot-Feulint, son frère, qui le remplaçait par intérim au ministère, donnait le 23 juin à Frédéric Cuvier la mission d'aller étudier en Suisse la méthode de Pestalozzi, dont l'analogie avec celle de Bell et Lancaster avait de bonne heure frappé le ministre et ses collaborateurs. Enfin le 26 juin, au moment d'abandonner lui-même le pouvoir, près de partir pour l'exil, il songe à envoyer à la Société pour l'instruction élémentaire sa souscription personnelle : 500 francs(1).

Malgré l'intérêt qu'il n'avait cessé de témoigner à l'enseignement mutuel, le nom de Carnot ne resta pas attaché à l'œuvre ébauchée par lui. On a cependant prétendu qu'une partie de l'hostilité que la méthode avait rencontrée au début de la seconde Restauration venait de ce que Carnot l'avait officiellement patronnée. Comment se fait-il alors qu'aucun de ceux qui, dans les années qui suivirent sa chute, entreprirent de relever des charges contre l'ancien ministre de l'Empereur n'ait songé à mentionner ce grief(2) ?

En réalité, pour grande qu'ait été la place qu'a tenue dans l'esprit de Carnot sa tentative, elle n'en demeura pas moins profondément ignorée du public. Qui donc pou-

(1) *Mémoires sur Carnot*, t. II, p. 479.

(2) Les deux pamphlets que publièrent en 1816 Serieys et le baron de B... (Charles Doris) contre Carnot, ne parlent pas de l'enseignement mutuel. Il faut arriver jusqu'à 1824 pour trouver mentionné, dans les *Mémoires historiques et militaires sur Carnot*, par Tissot, le décret du 27 avril. Mais ce n'est que dans un article publié en 1857 dans la *Revue de Paris*, par Hippolyte Carnot, et reproduit dans les *Mémoires*, qu'on trouve les premiers détails sur la curieuse tentative de Lazare Carnot.

vait savoir, à l'exception de ses collaborateurs immédiats, que le décret du 27 avril n'était qu'une partie très réduite d'un premier projet beaucoup plus vaste? On ignora généralement l'intérêt tout particulier que le ministre avait témoigné à ce mode d'enseignement. On ne sut pas qu'il l'avait peut-être envisagé un moment comme un instrument politique. Et ceux qui savaient tout cela, comme Gérando, de Laborde ou Jomard, que leur libéralisme faisait accuser d'être des révolutionnaires, ne sentaient sans doute pas le besoin d'exciter encore la haine de leurs ennemis par des révélations inopportunes.

Un souvenir de cette histoire ensevelie demeura cependant : aujourd'hui encore, la Société pour l'instruction élémentaire continue de reconnaître pour son fondateur Lazare Carnot, comme en vertu d'une tradition dont le fil s'est peu à peu perdu, sans entreprendre d'ailleurs de justifier ce titre par des faits précis, et pour cause, puisque nous avons vu que, matériellement, Carnot n'y avait aucun droit(1). Il est vrai que l'appui qu'il donna dès le début à la Société eut une influence considérable sur son développement et sur le succès de la méthode qu'elle patronnait. Carnot d'ailleurs se rendait bien compte que son action personnelle n'avait pas été inutile, lorsqu'il écrivait, du fond de l'exil, à l'un de ses anciens collègues de l'Institut : « Je me félicite d'avoir pu vous léguer au moins le mode d'instruction lancastérien (2). » Et ce n'est pas là le moindre témoignage de l'intérêt qu'il lui porta. De tant de plans politiques qu'il avait ébauchés au ministère, de tant de tentatives, une seule n'avait pas péri sous le régime suivant, et il se félicitait que ce fût précisément celle qui,

(1) Cf. *Notice sur la fondation de la Société pour l'instruction élémentaire.*

(2) *Mémoires sur Carnot*, t. II, p. 479.

dans sa pensée, pouvait concourir le plus efficacement à l'établissement d'un régime libéral et au bien-être de l'humanité (1).

(1) La méthode d'enseignement mutuel ne fut pas la seule tentative pour créer une éducation populaire à laquelle Carnot s'intéressa et prêta son appui. Parallèlement à l'œuvre de réforme des écoles, et pour la compléter, il poursuivit, à l'instigation de Cadet de Vaux, la création d'un journal populaire, à l'usage des campagnes. Mais l'existence et le fonctionnement n'en étaient pas suffisamment assurés au moment de sa chute; ce qui fait que le journal disparut alors que la réforme des écoles prospérait en d'autres mains. — M. Ferdinand Dreyfus a donné, d'après les papiers de Lazare Carnot, un résumé de cette curieuse tentative, à la fin de son livre sur *La Rochefoucauld-Liancourt*. Cf. également *Mémoires sur Carnot*, t. II, p. 491.

Paris. — L. Maretheux, imprimeur, 1, rue Cassette. — 14777.